

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	11
- absents	2

Date de convocation :

09/12/2025

Date d'affichage :

09/12/2025

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents : Michel PRETI – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N°097/2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif de la commune de St-Jean-St-Nicolas,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Désignation	Augmentation de crédit	
	Dépenses	Recettes
R-chap 041 / 203 : Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	-	70 637,31 €
D-chap 041 / 212 : Agencements et aménagements de terrains	30 751,78 €	-
D-chap 041 / 2188 : Autres immobilisations corporelles	39 885,53 €	-
EQUILIBRE DU CHAPITRE 041	70 637,31 €	70 637,31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'AUTORISER la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du 16 DEC. 2025